INFORMATIONS DIVERSES

A vos agendas...

"L'Ankou, l'Enfant et les Brigands"
il s'agit d'une adaptation moderne des contes de l'Ankou,
Le film a été tourné sur Guéhenno (notamment au Bar des Sports), Guégon, Cruguel, Grand-champ et la Gacilly.
Un agriculteur en faillite vole une fortune à ses créanciers mafieux pour l'avenir de sa fille. Désespéré, il invoque l'Ankou et lui offre sa vie en échange d' une protection pour l'enfant.
Durée du film : **32mn.**
Projection : **Au cinéma Beaumanoir de Josselin, rue Douves du lion d'or, 56120 Josselin.**
Le samedi 25 juin 2022 à 18H.
La projection a lieu **en présence de l'équipe du film.**
L'entrée est libre et gratuite.
Un pot sera offert à l'issu de la projection.
Le film est déconseillé au moins de 12 ans.

LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Le marché concernant les travaux de la mairie est lancé avec une attente des réponses des entreprises pour le 5 juillet 2022.

Une rencontre s'est déroulée le 10 juin à 20 heures entre la municipalité et les membres d'associations, les jeunes de la commission municipale et les riverains. Cet échange avait pour but d'aider la municipalité à faire son choix pour l'emplacement du mini stade au sein du pôle équipement. Chacun a pu s'exprimer et donner un argumentaire entendu. Le conseil municipal pourra délibérer en connaissance de causes.

Concernant la supérette, les gérants actuels ont fait le choix de fermer le commerce dans le temps de leur préavis. C'est fort dommage car cela pénalise la reprise. Un commerce fermé est moins attractif au premier abord. Pour autant, nous avons eu quelques visiteurs qui pour certains sont en réflexion. Nous continuons les investigations et avons le souhait que ce commerce essentiel ouvre le plus vite possible. Le métier de boucher est déterminant dans ce commerce et les candidats avec ce profil se font rare.

Les bénévoles de la bibliothèque municipale ont été formés le 25 mai, toute la journée, au nouveau logiciel pour gérer au mieux les flux des ouvrages. J'y ai participé le matin, ce moment était fort sympathique. Les bénévoles sont fin prêts à vous accueillir dans les meilleures conditions. Les inscriptions et les prêts sont gratuits.

Les trois réseaux Villes d' Art et d' Histoire, Petites Cités de caractère, et Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, CPRB, qui regroupent 90 villes et villages labellisés ont engagé une opération "fleurissons nos rues". L'enjeu du projet est d'embellir les rues, créer un cadre de vie accueillant, créer du lien social en associant la population, développer la biodiversité dans les bourgs, réduire l'imperméabilisation des sols et bien sûr éliminer l'utilisation des produits phytosanitaires.
Ainsi les municipalités de Cruguel et de Guéhenno se sont associées pour adhérer à ce projet. Elles ont récupéré gratuitement 50 sachets de graines chacune des CPRB et ont fait une distribution à leur population conjointement le samedi 21 mai matin sur la place centrale de Guéhenno. (1 sachet par foyer habitant les bourgs). Les communes de Cruguel et Guéhenno ont un passé commun et c'est avec un grand plaisir que les élus se sont retrouvés pour cette action commune. Mathilde Allix du grand bassin de l'Oust était présente pour sensibiliser à la démarche écocitoyenne. Une démonstration de semence s'est faite le long d'un muret par Erwann Grandin.
Il reste quelques sachets de graines en mairie pour les habitants du bourg qui voudraient ensemencer des parties de jardin ou pieds de mur visibles de la voie publique. Vous pouvez venir en chercher en mairie.

Bonne lecture, *Nolwenn BAUCHÉ.*

Fermeture mairie et agence postale
Pendant la période estivale les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale seront modifiés.
En **juillet** ouverture les lundi, mardi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h **fermées le samedi matin.**
En **août** ouverture les lundi, mardi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h **fermées le mercredi matin.**
Merci de votre compréhension.

Brèves du conseil

Séance du Conseil Municipal du 10/052022
Présents : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO (à partir de 18h45), Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.
Excusés : Mr Bruno ANTOINE (donne pouvoir à Mme Christiane JOUBIOUX), Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD jusqu'à 18h45), Mr Romuald BLANC (donne pouvoir à Mr Michel LE MERCIER), Mme Sophie BROGARD.
Absent : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT.
Le conseil peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Mr Yannick GUEGAN.

ACQUISITION TERRAIN ANTENNE 4G – MODIFICATION DE SURFACE
Suite au conseil municipal du 1er mars dernier, l'assemblée délibérante avait décidé de l'acquisition d'un morceau de 60m² de la parcelle ZS 361 située dans la zone artisanale et qui appartient à la communauté de communes pour y implanter l'antenne 4G. Le gestionnaire du projet, CIRCET, indique finalement qu'il faudrait une surface de 84m². Centre Morbihan Communauté a validé cette modification lors du conseil municipal du 5 mai 2022. Le prix de 1.22€ HT/m² reste inchangé.
Après délibération, le conseil municipal valide l'acquisition d'un morceau de parcelle ZS361 de 84m² au prix de 1.22€ HT/m² auprès de Centre Morbihan Communauté dans le cadre de l'implantation d'une antenne 4G.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

JUIN 2022

Votre Mairie
Pour nous contacter :
Tél. 02 97 42 29 89
contact@guehenno.fr

Horaires Mairie
Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi
De 14h à 17h

Permanences des élus :
Nolwenn BAUCHE, Maire
Permanence
le samedi matin
sur rendez-vous

Permanence CCAS et Mutuelle solidaire
Martine FERRAND
06-77-63-67-51
2ème mardi de chaque mois
de 10h à 12H
le 14 JUIN 2022
Et le 12 JUILLET 2022

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :
composez le 15
qui vous orientera vers le service de régulation
PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE
Ouverture
▫ les mercredis : 08/06 ; 15/06 ; 22/06 et 2529/06
de 15h30 à 17h00.
▫ les dimanches : 12/06 ; 19/06 et 26/06
de 10h30 à 12h00.
Le prêt de livres est gratuit.

DÉCHETTERIE
Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo
Du lundi au samedi:
08h30-12h30 / 14h00-18h00
Le jeudi : Fermée

Responsable publication :
Mme Nolwenn BAUCHE
imprimé par : Mairie de Guéhenno

DEVIS DE NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Le clocher de l'Eglise a besoin d'un nettoyage. Deux devis ont été sollicités :
Madame le Maire précise que c'est Art Protect qui avait fait le nettoyage du clocher il y a quelques années, à l'époque ils étaient déjà moins chère que l'entreprise Macé. Les prestations sont quasiment équivalentes mais la différence de prix s'explique par le rapport de diagnostic de la maçonnerie et le démoussage des couvertures basses proposées par Macé (non proposées par Art Protect).
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis d'Art Protect à 1704€ TTC.

Pour	**13**
Contre	**1**
Abstention	**/**

18h45 : Arrivée de Madame Morgane GUILLO

DEVIS DE CONTROLE ANNUEL DE L'AIRE DE JEUX

Les aires de jeux doivent être contrôlé régulièrement par des organismes spécifiques afin de vérifier l'état de conservation de l'aire et des équipements de jeux (affichage, surface d'impact, fondations apparentes, arêtes vives, pièces manquantes, usure excessive, intégrité de la structure, …)

Des devis de contrôle annuel sur une période de 3 ans ont été sollicités auprès de Bureau Veritas (contrôleur actuel des installations électriques dans les bâtiments communaux) ainsi qu'auprès de Apave :
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de l'Apave de 342€ TTC.

Pour	**13**
Contre	**/**
Abstention	**/**

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE /MAIRIE ET DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX/CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Suite à la scission de Centre Morbihan Communauté, il convient de renouveler les conventions susmentionnées. Pour rappel, ces dernières ont été validées en 2020 pour une période de 3 ans.
L'objectif de ces conventions est surtout d'assurer les agents communaux intervenant sur le domaine communautaire en cas d'accident.

Convention de mise à disposition des services techniques communautaires sur le territoire communal :

L'objet de cette convention est d'autoriser l'intervention des services techniques communautaires sur la voirie communale et les chemins ruraux. La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service.
La mise à disposition des services de la Communauté au profit de la Commune fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des frais de fonctionnement du service mis à disposition. Le montant des remboursements sera imputé sur le droit de tirage en fonctionnement.
La présente convention s'applique à compter du 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2028.

Convention de mise à disposition des services techniques communaux sur le territoire intercommunal :

L'objet de cette convention est d'autoriser l'intervention des services techniques communaux pour l'entretien et les réparations sur la voirie communale classée d'intérêt communautaire et ses accessoires (accotements, ponts, fossés, talus, etc.). La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service.
Les prestations exécutées par les agents techniques de la mairie ainsi que la mise à disposition des biens matériels affectés aux services mis à disposition sont réalisées à titre gracieux et ne font pas l'objet d'une refacturation à la Communauté.
La convention s'applique à compter du 1er janvier 2022 et s' achève le 31 décembre 2028.
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les conventions susmentionnées de mise à disposition des services techniques de Centre Morbihan Communauté auprès de la mairie et de mise à disposition des services communaux auprès de Centre Morbihan Communauté.

Pour	**13**
Contre	**/**
Abstention	**/**

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ZONES D'ACTIVITES

La commune, membre de Centre Morbihan Communauté, perçoit le produit fiscal de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.
Depuis le 1er janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de ses compétences.
La commune doit ainsi reverser à la Centre Morbihan Communauté le produit de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre de la zone d'activité de Clégrio.
Après délibération, le conseil municipal valide la convention de reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités.

Pour	**13**
Contre	**/**
Abstention	**/**

PROGRAMME VOIRIE 2022

Pour rappel, le droit de tirage est composé d'une enveloppe de 25 000€ en fonctionnement (fossés etc…) et 90 000€ en investissement (voirie).
Suite à la réunion de la commission voirie mardi 3 mai 2022, il est proposé le programme voirie suivant :

N°	Lieu	Désignation	Linéaire (ML)	Montant HT	N° DT
1	*Le Lestaie*	Réfection BBSG 0/10 (290 ml) + BBE (160ml)	450,00	22 826,55 €	*0*
2	*RD778 vers Le Méné (Section 1)*	Réfection BBE (285 ml) + BBSG (patte d'oie)	302,00	13 992,94 €	*0*
3	*vers Le Méné-RD778 (Section 2)*	Réfection BBSG 0/10	160,00	6 330,36 €	*0*
4	*Chateauneuf gestion EP*	Infiltration EP ruissellement	70,00	2 880,50 €	*0*
5	*Chateauneuf fossé*	Curage + fossé	93,00	181,46 €	*0*
6	*Colledo*	Réfection BBE (282 ml) + BBSG (patte d'oie + accès)	319,00	12 843,92 €	*0*
7	*Le Teno*	Réfection BBSG 0/10	235,00	9 189,20 €	*0*
8	*La Ville Moisan*	Réfection BBSG 0/10	63,00	3 214,92 €	*0*
9	*Les Grands Bouillons*	Empierrement	40,00	1 627,20 €	*0*
10	*Optimisation*	Curage + Création de fossé	1 180,00	2 284,20 €	*0*
		Montant HT		75 371,25 €	
		TVA %		15 074,25 €	
		Montant TTC		90 445,50 €	

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le programme voirie ci-dessus mentionné.

Pour	**13**
Contre	**/**
Abstention	**/**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

INFORMATIONS COMMUNALES

Randonnée du Patrimoine

Samedi 2 juillet à partir de 17h
randonnée du patrimoine suivie d'un fest-noz à partir de 20h30 avec les groupes Lanvao Breizik et Lhyr place du Marché à Guéhenno.
Buvette et restauration sur place.

Déviation RD 155

La RD 155 entre Le Resto et Kerdel sera interdite au stationnement et à la circulation du 15 au 20 juin 2022 pour réfection de chaussée. Pendant l'interdiction la circulation sera déviée :
-**Sens Saint Jean Brévelay—Buléon :** Par la RD 123, la RD 11 puis la RD 724.
-**Sens Buléon—Saint Jean Brévaly :** Par la RD 165 et la RD 778.
L'accès des services de secours et d'incendie ainsi que des riverains sera maintenu pendant la durée du chantier.

Pensez à l'entretien du cimetière

Le printemps est là avec sa végétation galopante, pensez à désherber et nettoyer les alentours de vos tombes. Notre enclos paroissial largement connu est régulièrement visité. Le cimetière, lieu de souvenir et de recueillement, mérite l'entretien soigné et respectueux que vous appréciez.

Semaine fédérale du cyclotourisme de Loudéac

Le lundi 1er août , dans la matinée , dans le cadre de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme de LOUDEAC , 6000 à 8000 cyclos passeront dans le bourg .
Nous vous prions de nous excuser auprès de la population de la gène occasionnée par ce passage des cyclos .

Concours photo « #Objectif Patrimoine »

PATRIMOINES DE BRETAGNE

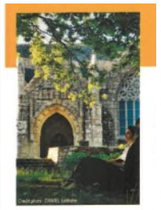

Objectif patrimoine une invitation a photographier le patrimoine, trois réseaux « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère », et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne, organisent la **4ème édition du concours photo #Objectif Patrimoines du 13 mai au 31 mai août 2022, dans plus de 90 cités labellisées de Bretagne.**

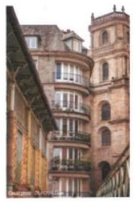

Ce concours photo est ouvert aux photographes amateurs et comporte **2 catégories** : **- de 15 ans** et **+ de 15 ans.**

Comment participer ?
-Photographier le patrimoine d'une ou plusieurs cités labellisées en Bretagne ;
-Remplissez le formulaire d'inscription et envoyer vos trois photos sur www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo
L'annonce des résultats se fera via nos médias (réseaux sociaux, site internet,…) lors des journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

Les 30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury parmi les deux catégories, selon les critères suivants : la qualité, la force et l'originalité des photos en lien avec les patrimoines de ces cités labellisées. **Les photos lauréats seront valorisées par une exposition virtuelle.**

#OBJECTIF PATRIMOINES
CONCOURS PHOTO
Du 13 mai au 31 août 2022

De nombreux lots sont à gagner!
Le 1er prix de chaque catégorie est un appareil photo, les lots suivants sont des entrées pour les sites touristiques des communes et villes labellisées.

LAISSEZ VOTRE CRÉATIVITÉ S'EXPRIMER ET LIVREZ VOS PLUS BELLES IMAGES !

Modalités, règlement et lots à gagner sur :
WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR

INFORMATIONS DIVERSES

PRÉFET DU MORBIHAN
SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Médicaments et conduite – Les bons réflexes

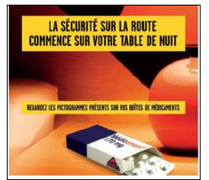

La prise de médicament n'est pas un geste anodin. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre médecin et phamacien.
Consultez la notice avant la prise de médicament.
Identifiez le pictogramme

Certains médicaments peuvent avoir un impact sur votre attention notamment au volant d'un véhicule